

Date de dépôt: 13 mai 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour promouvoir la Paix au Proche-Orient

Rapporteur: M. Pierre Weiss

Mesdames et
Messieurs les députés,

A ceux qui s'inquiètent d'un prétendu désintérêt de la jeunesse pour les questions de politique au sens le plus noble – les questions qui portent sur la vie de la Cité –, la démarche entreprise par 1135 collégiens genevois est à même d'apporter un démenti cinglant. Outre qu'elle s'inscrit dans la ligne de la résolution 456, adoptée le 24 avril 2002 par une large majorité de ce Conseil, elle dénote une sensibilité humaniste exemplaire, dénuée de toute polémique. Elle a sans surprise reçu un accueil positif de la part de la Commission des pétitions.

Celle-ci, réunie sous la présidence de M^{me} Anita Cuénod, a entendu, le 29 avril 2002, MM. Markus Reichmuth, Florian Irminger et Simon Gaderell, pétitionnaires. Le procès-verbal a été tenu avec précision par M^{me} Stéphanie Downing.

Contenu et objectifs de la pétition : bref rappel

Conscients des conditions de vie très favorables que leur offre Genève, les collégiens signataires n'en oublient pas pour autant leurs responsabilités face au conflit qui ensanglante le Moyen-Orient, un conflit face auquel il est impossible « de rester passifs et indifférents ». D'où leur demande

d'initiative(s) que devraient prendre les autorités genevoises et fédérales, en raison de leurs responsabilités spécifiques découlant de leur rôle d'hôte des organisations internationales.

S'y ajoute un diagnostic frappé au coin du bon sens, y compris par sa prise en considération de l'importance du temps nécessaire à l'établissement de la paix : « Seul un processus d'acceptation mutuelle, qui devra s'effectuer durant les prochaines générations, pourra résoudre le problème entre ces deux peuples. »

Compléments apportés par l'audition des pétitionnaires

Des démarches complémentaires ont été suggérées aux pétitionnaires. C'est ainsi que la présidente de la commission leur a indiqué la possibilité d'un dépôt de leur pétition aux Chambres fédérales. Un premier commissaire a signalé que des représentants de l'ambassade d'Israël étaient attendus au Salon du livre et qu'il serait ainsi aisé de leur remettre copie de la pétition ; une démarche parallèle devrait être aussi tentée à l'attention de représentants palestiniens. Il leur a aussi conseillé de s'intéresser à des conflits moins médiatisés, un point dont les pétitionnaires sont conscients. La présence de la présidente du Conseil national à Genève à l'occasion du défilé du 1^{er} mai pourrait aussi être mise à profit, selon un deuxième commissaire. Un troisième a fait allusion à une démarche analogue à entreprendre dans d'autres cantons ; les pétitionnaires ont toutefois relevé que le temps leur manquait, en raison de l'avancement de l'année scolaire, et notamment du rapprochement de leurs examens de maturité.

Ils ont encore insisté sur le caractère non politique (au sens de non partisan) de leur démarche, mais humaniste, qui passe par le dialogue et le respect de l'autre ainsi que par la préférence à donner à la paix. Conscients de leur faible poids, ils espèrent que le relais politique de ce Grand Conseil soit efficace.

Les pétitionnaires ont en outre souligné que les signataires sont tous étudiants et que les signatures ont été récoltées dans les collèges de Genève, avec un degré d'acceptation variable de leur démarche. Ils ont aussi relevé la proximité d'intentions entre leur pétition et la résolution sur le conflit au Moyen-Orient adoptée par ce Conseil.

Conclusion et décision de la commission

Convaincus tant par la forme de la démarche de cette pétition que par son fond – qui ont fait dire à un commissaire que l'on se trouvait face à un bel

exemple d'action « citoyenne » –, les commissaires, sensibles au symbole qu'elle véhicule, ont soutenu à l'unanimité son renvoi dans les meilleurs délais devant le Conseil d'Etat sans ressentir la nécessité de procéder à d'autres auditions.

Pétition (1393)

pour promouvoir la Paix au Proche-Orient

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, la jeunesse de Genève, avons la chance de vivre dans un système fédéral qui nous assure le bien-être et qui nous offre un climat de paix et de prospérité. Cependant, ce cocon dans lequel nous vivons a tendance à nous faire oublier qu'il y a d'autres réalités.

Le conflit sanglant qui sévit au Proche-Orient en est une face à laquelle nous ne pouvons pas rester passifs et indifférents. Nous refusons cette violence extrémiste, violant toutes les règles élémentaires, tuant, faisant perpétuer la haine et ne résolvant en rien le conflit.

En tant qu'autorités genevoises, nous vous demandons que vous vous impliquiez dans cette cause. Nous ne pouvons pas tolérer que, face aux violences qui sévissent au Proche-Orient, aucune initiative ne soit entreprise de votre part afin de contribuer à l'installation d'une paix au Proche-Orient.

Il est clair que ce conflit paraît actuellement sans issue. Seul un processus d'acceptation mutuelle, qui devra s'effectuer durant les prochaines générations, pourra résoudre le problème entre ces deux peuples. Cependant, la passivité de la communauté internationale envers ce conflit ne favorise en rien l'instauration d'un dialogue qui serait la première étape de ce processus obligatoire. Son attitude n'est pas admissible. Elle viole les fondements légitimant l'existence des organisations internationales et remet en question leur neutralité et leur disposition structurelle.

Nous avons, donc, organisé la récolte d'une pétition qui compte 1135 signatures. Nous vous la remettons en espérant un engagement de la République et canton de Genève, en tant que siège des organisations internationales et république de la diversité et de la paix, afin qu'un jour ces deux peuples puissent s'accepter et cohabiter ensemble dignement, en sécurité, en Paix.

N. B. : 1135 signatures
Comité de collégiens
p.a. M. Markus Reichmuth
Route d'Hermance 114a
1245 Collonge-Bellerive